



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2022
RESIDENCE SOCIALE
VALMY
HEBERGEMENT
TRANSITOIRE DE LA
VALLEE DU
GRESIVAUDAN**

**GROUPEMENT DES
POSSIBLES**



I. PREFACE

Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu**, **Le Relais Ozanam**, **Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et **promouvoir une logique de parcours de vie**. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelque 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

SOMMAIRE

I. Préface	2
II. Résumé de l'année écoulée en quelques chiffres	4
III. Présentation du dispositif	5
1) Présentation du service	5
2) Organisation de l'intervention	8
IV. Analyse quantitative et qualitative	9
1) Analyse des orientations	9
2) Bilan des admissions et de l'occupation	11
3) Bilan des séjours	14
4) Monographies	16
V. Conclusion	18

II. Résumé de l'année écoulée en quelques chiffres

Le SIAO nous a orienté 12 ménages sur l'année 2022.

Nous avons admis 4 ménages dont 5 adultes et deux jeunes adultes accompagnant leur mère.
8 orientations n'ont pas été validées

Nombre de ménages hébergés en 2022 : 15 ménages soit 17 adultes et 13 enfants

Ménages présents au 01/01/2022 : 11 ménages

Entrées en 2022 : 4 ménages dont 5 adultes et deux enfants (jeunes adultes)

Sorties en 2022 : 3 ménages soit 4 adultes et 1 enfant

Moyenne de séjour : 29 mois

Nombre de journées par ménage réalisées : 4529 jours

Nombre de journées (par personnes) réalisées : 9308 jours

Taux d'occupation : 89%

III. Présentation du dispositif

1. Présentation du service

1.1 Date et lieu de création :

Le projet d'accueil transitoire a été initié dans le cadre du Contrat Global de Développement du GRÉSIVAUDAN, procédure régionale qui permet à un territoire volontaire (48 communes concernées) de réfléchir et de mettre en œuvre un programme de développement sur cinq années. Ce projet a été intégré au deuxième axe de travail qui visait « à améliorer la qualité de vie de la population ».

L'objectif était de posséder sur ce secteur un outil d'accueil pour une population en rupture sociale brutale, exclue de son domicile pour des raisons et des durées diverses.

Le 2 octobre 1998, le comité de pilotage du Contrat Global de Développement du GRÉSIVAUDAN a validé le projet social d'accueil transitoire.

L'association de l'Oiseau Bleu a été mandatée pour gérer les hébergements. Une antenne « GRESIVAUDAN » a ainsi été créée, cette antenne est rattachée à la Résidence Sociale Valmy.

Le 22 novembre 1999, « la charte des hébergements transitoires du GRÉSIVAUDAN » a été signée entre l'association PROGRES et l'association l'Oiseau Bleu afin de fixer les principales orientations sociales du projet.

Le Contrat global de développement du Grésivaudan s'est terminé en juin 2002.

A partir de juillet 2000, les élus du Grésivaudan ont travaillé à la création d'un pays sur ce territoire. Celui-ci s'est concrétisé par un nouveau contrat de développement en 2005, programme d'action au sein duquel est intégré le réseau d'hébergements transitoires.

1.2 Mission :

L'antenne GRESIVAUDAN de l'Oiseau Bleu compte 14 logements répartis sur l'ensemble de la vallée.

La mission est définie dans la charte des résidences et hôtels sociaux du département de l'Isère : « *la résidence sociale constitue une réponse au phénomène de précarité et de mobilité sociale et professionnelle* » :

- elle représente une étape intermédiaire dans l'accès au logement,
- elle est destinée à accueillir de manière transitoire des ménages avec de faibles ressources financières, en difficultés sociales mais ne nécessitant pas un accompagnement socio-éducatif de proximité, engagés dans un processus d'insertion et inscrits dans un projet de logement de droit commun,
- elle peut éventuellement accueillir des ménages nécessitant un hébergement temporaire pour des raisons professionnelles (stage, CDD sur le GRÉSIVAUDAN).

L'objectif des logements transitoires est de permettre la mise en place d'un projet et/ou de dépasser la situation d'urgence afin de mener à terme des démarches vers un logement classique.

1.3 Territoire couvert :

L'accueil transitoire du GRÉSIVAUDAN propose des hébergements à des ménages originaires de la vallée ou étant hébergés sur le secteur au moment de la demande. Ces appartements proches de l'habitat classique sont au nombre de 14 et sont répartis sur 6 communes différentes.

	T1	T1 BIS	T2	T3	T4	PROPRIETAIRE
LE VERSOUD		1	1			SDH
VILLARD BONNOT			1		1	Alpes Isère Habitat
MONTBONNOT		1	1	1		SDH
CROLLES	1	1	1			Mairie
FROGES				2		Mairie
PONTCHARRA				2		Alpes Isère Habitat

1.4 Public visé :

Ce dispositif vise un public nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement social mais ne s'adresse pas à des publics très marginalisés ou cumulant des problématiques complexes qui relèveraient d'un suivi ou d'un accueil spécialisé (CHRS, CHS).

1.5 Types d'interventions :

L'Oiseau Bleu gère les admissions, facilite la coordination entre les différents partenaires (réfèrent social, hébergés...), assure la gestion administrative et financière et la régulation des logements transitoires.

Il effectue un point régulier avec les résidents et le réfèrent social lors des renouvellements de contrat de résidence afin :

- d'établir et de suivre des objectifs pour le relogement des résidents (dépôt de demandes de logement, transfert de dossier CAF),
- d'instituer une collaboration effective entre le réfèrent gestionnaire et le résident pour la recherche d'une formule de logement appropriée,
- de rappeler le caractère transitoire de l'hébergement et d'éviter ainsi la démobilisation dans la recherche d'un logement classique.

L'Oiseau Bleu entretient les liens fondamentaux avec les représentants des communes, les bailleurs sociaux et les dispositifs institutionnels BALD et PALHDI. Ces contacts permettent de remplir au mieux la mission dévolue prioritairement à notre association : « un relogement le plus adapté à la situation des ménages ».

1.6 Les admissions :

Le SIAO, plateforme unique, géré par la Fondation Boissel, centralise la réception, le traitement et l'orientation des « Demandes Uniques d'Hébergement » (D.U.H) émanant de l'ensemble du Département.

Pour tout logement disponible ou prochainement vacant nous renseignons le SIAO qui nous oriente la DUH d'un ménage pouvant correspondre à une possible admission. Notre rôle est ensuite de recevoir ce ménage et de valider à travers l'entretien son accueil ou si la situation l'exige de préconiser une nouvelle orientation vers un dispositif plus approprié.

Critères obligatoires pour une admission :

- Inscription du ménage dans un projet de logement de droit commun,
- Evaluation de l'adéquation entre le projet de la structure et la situation du ménage par un travailleur social,
- Accompagnement social par un travailleur social de référence,
- Plafonds de ressources PLAI,
- Bénéficiaire d'un minimum de ressources,
- Capacité d'autonomie ne nécessitant pas un soutien éducatif de proximité,
- Bénéficiaire d'un titre de séjour,
- Avoir un comportement compatible avec des relations de voisinage et la stabilité de la structure.

Critères prioritaires :

- Motivation pour l'accès au logement de droit commun
- Avoir plus de 25 ans
- Secteur géographique de provenance : prioritairement le Grésivaudan
- Ne pas pouvoir accéder à une autre solution d'hébergement.

1.7 Effectif au 31.12.2022 :

Deux professionnelles interviennent sur la régulation sociale, à hauteur de 0.93 ETP.

Une secrétaire à 0,56 ETP.

Un agent de maintenance à 0,41 ETP.

1.8 Identification du ou des financeurs Le financement est assuré par :

- une subvention de la communauté de commune du Grésivaudan
- DDETS : AGLS
- Conseil départemental de l'Isère : une subvention du Fonds Solidarité Logement
- DDETS : Allocation Logement Temporaire
- La quote-part des résidents par le biais des redevances.

2. Organisation de l'intervention

2.1 Présentation de l'Oiseau Bleu

L'Association Oiseau Bleu œuvre dans les champs de l'exclusion de la précarité. Depuis sa création, à partir du CHRS, l'association a répondu à l'évolution des besoins en hébergement des publics en difficultés, particulièrement les femmes avec enfants et les familles, en innovant en matière d'hébergement (CHRS, Résidences Sociales, Hébergement temporaire), de logement (Maisons Relais/Pension de famille, service de suite) et d'accompagnement (social, à la santé, à l'emploi, à la parentalité) sur l'ensemble du département.

Les valeurs qui fondent et légitiment l'action de l'association sont :

Les valeurs autour de la personne : le respect des personnes, la participation des personnes, l'expression individuelle et collective en tant que citoyens, l'accès aux droits fondamentaux.

Les valeurs sociales : lutte contre l'exclusion, pour la solidarité et la justice sociale, le service de l'intérêt général, la laïcité.

Les valeurs associatives :

En interne : partage des valeurs entre les professionnels et les administrateurs dans un objectif de transformation sociale, l'évaluation qualitative et quantitative des services, la recherche d'amélioration par une démarche participative des salariés.

Vers l'extérieur : réflexion sur les politiques sociales en œuvre et prospective sur les besoins sociaux, communication auprès du grand public et des institutions sur les actions réalisées et les besoins des publics, création de liens avec les partenaires poursuivant les objectifs partagés en vue d'un résultat commun.

L'accompagnement mis en œuvre a pour but de permettre à la personne concernée de trouver une solution adaptée à sa problématique. Il se décompose en plusieurs phases : création du lien avec le travailleur social ; accueil, orientation, mise en relation ; soutien de la personne concernée dans la mise en œuvre du parcours d'insertion ; la personne actrice de son parcours et de son projet.

Les missions et objectifs généraux sont les suivants :

- Lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et le cumul des difficultés de la vie.
- Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement.
- Favorise l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la culture.
- Conforter les droits et la citoyenneté de personnes accompagnées.
- Promouvoir la coopération et le travail entre acteurs.

IV. Analyse Quantitative et Qualitative

Ce dispositif d'hébergement mis en œuvre dans la vallée du Grésivaudan a fondé ses objectifs sur l'accueil d'une population prioritairement originaire de ce secteur géographique. Notre mission d'accompagnement s'organise autour d'un diagnostic réalisé par des travailleurs sociaux via la Demande Unique d'Hébergement parvenue au SIAO. Ces DUH sont majoritairement formulées par des assistantes sociales que les ménages sollicitent lorsqu'ils rencontrent des difficultés particulières vis-à-vis du logement.

Cette évaluation nous permet d'identifier les ménages ayant besoin d'un accompagnement de type régulation sociale et le cas échéant la nature et la fréquence de cet accompagnement. Il s'agit alors de tester les potentialités des personnes et de s'inscrire dans un règlement des difficultés qui empêchent l'accès direct au logement. Nos liens privilégiés établis avec les acteurs locaux nous permettent d'envisager des perspectives de relogement adaptées à la situation personnelle des ménages.

1) Analyse des orientations

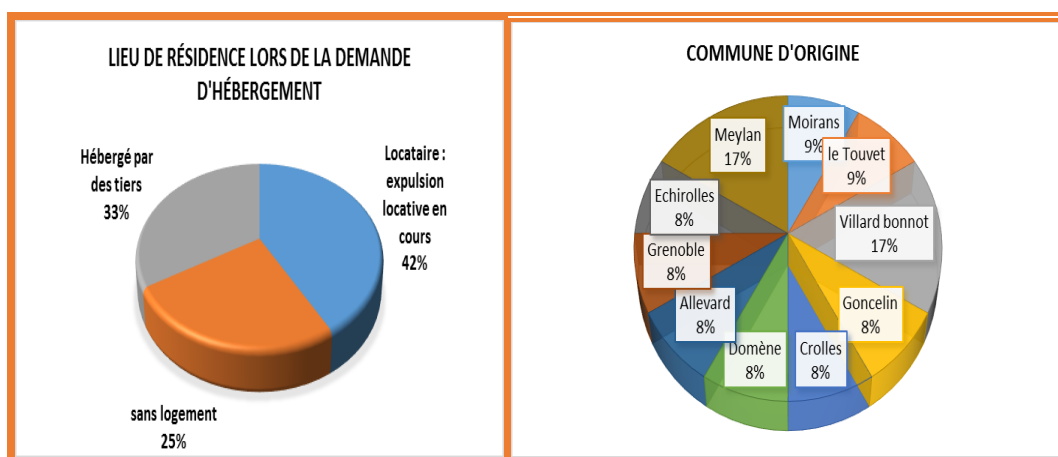
Orientations du SIAO :

L'orientation des ménages se fait par le biais du SIAO, cet organisme a la vocation de centraliser toutes les demandes d'hébergement émanant du Département. De notre côté, nous renseignons le SIAO sur nos disponibilités en anticipant chaque libération de logement.

Le SIAO nous oriente un dossier de demande unique (DUH) que nous étudions. Nous sommes attentifs à l'origine géographique des ménages et privilégions ceux originaires ou ayant une attache sur le secteur. Pour chaque vacance d'appartement, nous recevons le ménage afin de confirmer l'orientation ou de réorienter vers un autre dispositif si la situation l'exige.

En 2022, nous avons reçu 12 dossiers, 4 ont été retenus pour une admission.

Lieu de résidence des ménages antérieur à la demande d'hébergement



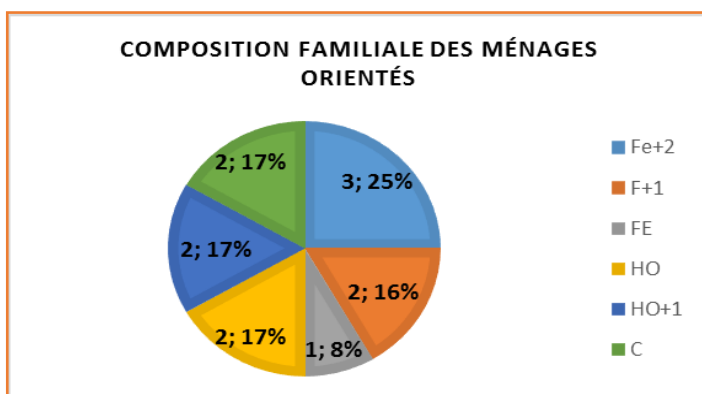
Près de 42% des ménages ayant fait une demande d'hébergement sont dans une situation sensible au regard du logement puisque des démarches d'expulsion sont en cours.

33% sont hébergés par des tiers : ces situations d'hébergement restent très fragiles et peuvent rapidement prendre fin du jour au lendemain.

Les autres ménages se retrouvent dans une situation encore « plus critique » étant sans solution de logement (à la rue).

Les communes mentionnées correspondent au lieu de résidence des ménages au moment de leur demande auprès du SIAO. Celle-ci peut avoir été initiée plusieurs mois avant l'orientation des ménages aussi il nous paraît important de rendre également lisible leur situation géographique au moment où nous réceptionnons cette demande. 58% des demandeurs ont une attache avec le territoire de la vallée. Les autres demandent émanent de territoires faisant partie de Grenoble Alpes Métropole.

Profil des ménages orientés



Nous avons réceptionné cette année des demandes d'hébergement correspondant à des ménages isolés avec des enfants à charge. Contrairement à l'année dernière, 58% des ménages sont accompagnés d'enfants. 42% des demandes concernent des personnes isolées sans enfants.

Age des ménages orientés

-de 20 ans	1
30-45 ans	6
45- 50 ans	3
+ de 50 ans	2
TOTAL	12

L'âge des ménages orientés s'étale cette année de 19 ans à 68 ans. Deux ménages sont accompagnés de leurs enfants majeurs (20,22 et 25 ans). Quatre autres enfants sont plus jeunes : entre 2 et 7 ans.

Ressources des ménages orientés

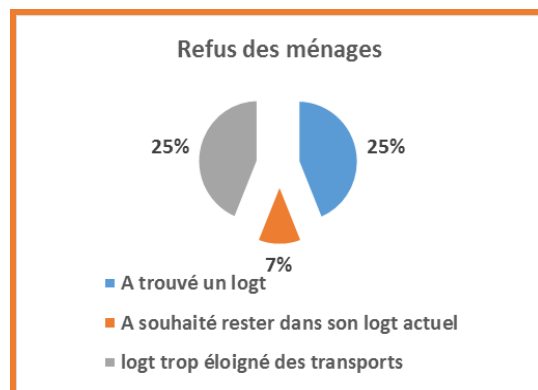
Ressources	Montants	Dettes	Dettes locatives	Dossier de surendettement
Salaire + PF	1053 €	non	non	
Salaire	1300 €	oui	oui	oui
Salaire	1500 €	non		
Retraite	870 €	oui	oui	oui
Salaire	870 €	oui	oui	oui
Salaire	1700 €	non	non	
RSA	500€	non		
Salaire temps partiel	1120€	oui	oui	nsp
ARE	1000€	oui	non	
Salaire + Prime activité	800€	oui	oui	oui
RSA + PF	769€	non		

Nous visualisons à travers ce tableau l'amplitude des ressources perçus par les ménages orientés. 59% des ménages orientés disposaient d'un salaire allant de 870 € à 1700 € par mois.

Trois ménages perçoivent la plus modique des ressources mensuelles soit le Revenu de Solidarité Active. Un ménage perçoit sa pension de retraite qui reste modique. La moyenne des ressources est peu élevée puisqu'elle s'établit à environ 956 €.

Réponses suite aux orientations du SIAO et rencontres avec les ménages

	2022
Admis	4
Refus structure	0
Refus personne	8
	12

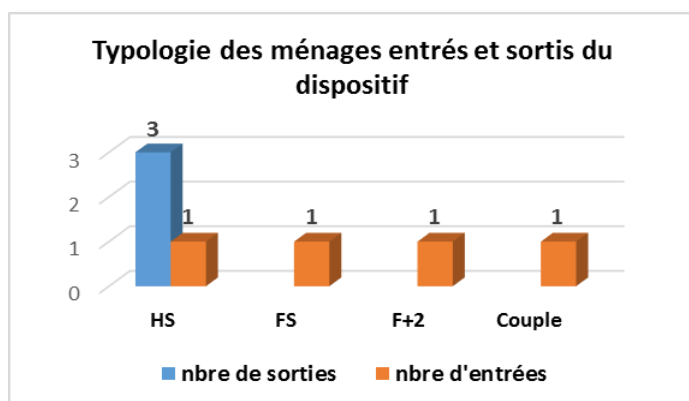


Concernant les refus des ménages : 25% (3/12) ont refusé l'orientation suite à une attribution de logement social ou privé.

25% ont refusé l'orientation car le logement était trop éloigné des transports en commun. Une personne a souhaité rester dans le logement qu'elle occupait.

2) Bilan des admissions et de l'occupation

Nous avons hébergé 15 ménages, soit 16 adultes et 12 enfants (dont 7 jeunes majeurs)



Nombre de sorties : 3 ménages sont sortis

- Un homme a été admis en Janvier 2020 et sorti en Décembre 2022.
- Un homme est entré en Juillet 2020 et sorti en Mars 2022.
- Le dernier est entré en Novembre 2019 et sorti en Septembre 2022

Nombre d'entrées : 4 ménages ont été admis en 2022

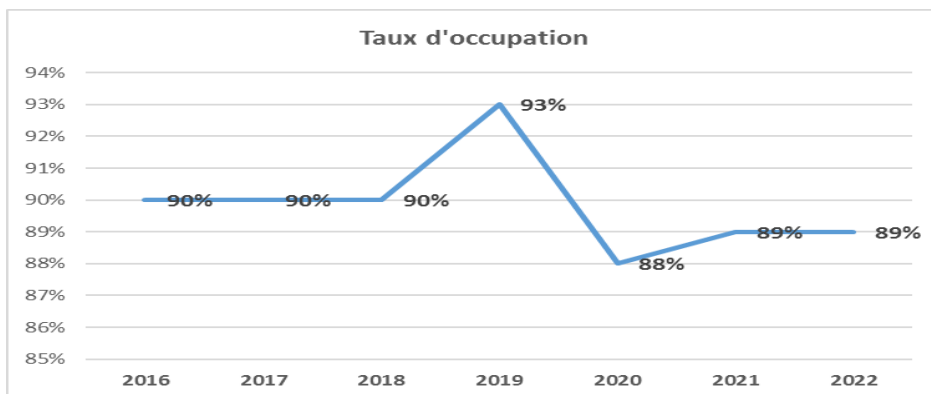
- Un homme seul
- Une femme seule
- Une femme avec ses deux enfants majeurs
- Un couple sans enfants

Nombre de journées théoriques/logement = 5110

(Nombre de logements x 365 jours)

Nombre de journées réalisées = 4529

TAUX D'OCCUPATION 89 %



Le taux d'occupation est équivalent à celui de l'année dernière. 8 ménages ont occupé le logement tout au long de l'année.

- Deux sont présents dans le dispositif depuis 2017 :

Un d'entre eux vient d'avoir une attribution de logement. Il sortira du dispositif début 2023.

Pour l'autre ménage, nous sommes dans une situation complexe. Malgré des instances et des négociations avec les bailleurs du secteur, il n'y a pas eu de proposition de relogement qui a été faite à ce Mr.

- Deux autres ménages sont présents dans le dispositif depuis 2019 : pour l'une de ces deux situations nous avons été contraints d'engager une mesure d'expulsion. Des démarches auprès du tribunal sont en cours.

Pour la seconde, il s'agit d'un homme (avec des enfants en garde alternée). Mr a créé son entreprise ; sa situation financière reste très incertaine et instable et ne lui permet pas de s'inscrire dans un logement de manière pérenne. Mr a aussi eu des périodes de maladie qui l'ont fragilisé. Nous continuons à l'accompagner.

- Une femme avec son fils (jeune majeur) est hébergée depuis novembre 2020. Cette dame vit aussi une problématique financière cumulée à une difficulté à se stabiliser dans un travail. Mme est arrivée en hébergement suite à un endettement locatif.
- Deux autres hommes seuls sont hébergés depuis le milieu de l'année 2021 : un homme seul retraité, ayant cumulé une dette locative dans son logement privé. Suite au décès de sa compagne, la situation de ce Mr s'est fortement dégradée. Une mesure d'expulsion a été demandée. Malgré le fait qu'il ait pu accéder à un hébergement temporaire, Mr n'a pu rendre les clefs du logement seulement à la date de son expulsion. Mr vivait alors avec 20 chats et 4 chiens. Le départ du logement initial a été très difficile.

Nous avons aussi accueilli un autre homme seul, ayant les minimas sociaux, vivant lors de son entrée dans son garage considéré comme insalubre.

- Enfin le dernier ménage est hébergé depuis Octobre 2018 : suite à une séparation, Mr s'est retrouvé à la rue et a vécu l'errance pendant un an. Il a souhaité être hébergé afin de pouvoir accueillir ses trois enfants. La séparation de couple a eu des conséquences importantes sur son quotidien et génèrent encore aujourd'hui une instabilité. Mr a eu une période d'endettement auprès de l'Oiseau Bleu. A ce jour, sa situation financière se stabilise et Mr a quasiment régularisé sa dette.

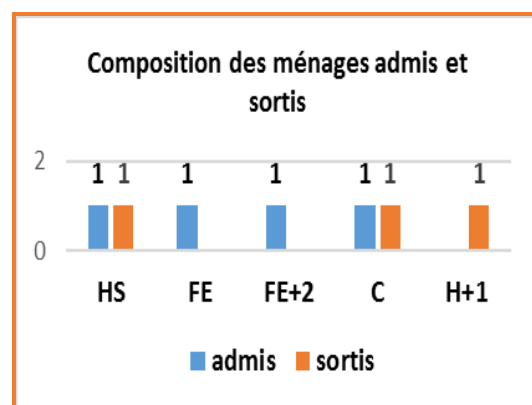
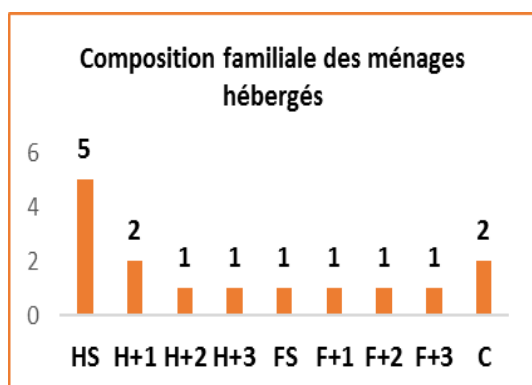
Nous constatons que certaines situations « embolissent » le dispositif qui se doit d'être temporaire. Celles-ci demandent à être repartagées pour trouver des solutions qui puissent être pérennes à leur sortie. C'est en ce sens que nous allons rencontrer prochainement les SLS du territoire.

Sur les douze orientations reçues, 8 ont refusé la proposition d'hébergement. A chaque refus, nous nous retournons vers le SIAO afin qu'il nous transmette une nouvelle demande. Ces mouvements prennent du temps, ce qui génère aussi de la vacance sur les logements. C'est pourquoi il est important que les DUH soient les plus complètes possible et réactualisées.

Lorsque des logements sont vacants et qu'il n'y a pas de ménages ayant une attache avec le secteur en attente d'un accueil, nous faisons le choix « d'ouvrir » ces places pour des personnes ayant une autre origine géographique, ce qui n'est pas forcément évident pour des ménages souhaitant être hébergés sur Grenoble par exemple.

- Il nous semble primordial de se questionner avec le SIAO et les partenaires prescripteurs sur le peu d'orientations qui nous sont parvenues cette année car nous pouvons imaginer qu'il y a plus de ménages en demande d'hébergement sur ce secteur :
 - Y a-t-il du non recours de certains ménages ?
 - Est-ce que le lien entre les prescripteurs et le SIAO est facile ?
 - Les ménages rencontrés ont-ils des problématiques plus importantes et de ce fait ne relèvent pas du dispositif ?
 - Pourrait-on imaginer que le SIAO mette un ménage en attente pour éviter l'attente d'une autre orientation lorsque la première a refusée ?

Composition familiale des ménages hébergés



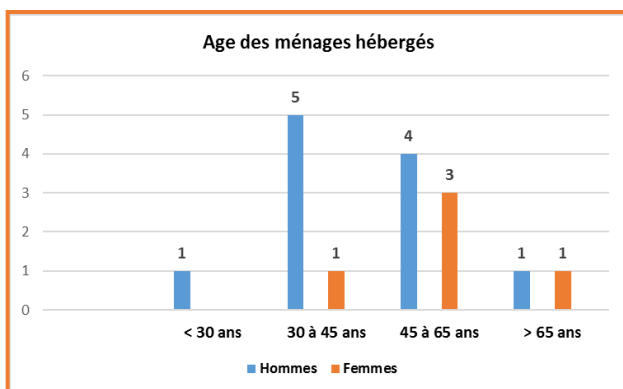
53% des ménages hébergés sont des personnes seules accompagnées d'enfants majoritairement accueillis à temps complet. 7 enfants jeunes majeurs sont hébergés avec leur parent. La décohabitation est mise à mal par le contexte actuel. Bien qu'ils puissent pour certains avoir trouvé

du travail (souvent à temps partiel), cette rémunération ne leur permet pas d'envisager un logement autonome.

Les autres 50 %, correspondent à des ménages sans enfants. Il peut à la fois s'agir de jeunes hommes n'ayant pas d'expérience de vie de couple, mais aussi d'hommes ayant construit une vie de famille. Ces derniers se retrouvent le plus souvent contraints à quitter le domicile laissant la priorité du logement à la mère de famille. La stabilité que leur procure l'hébergement temporaire leur permet d'accueillir leurs enfants même si celui-ci s'inscrit ponctuellement. L'hébergement leur confère également la possibilité de se poser et de construire avec l'aide des professionnels un projet autour d'une recherche de logement adaptée à leur composition familiale et à leurs ressources.

Leur situation matérielle peut être une difficulté à trouver un logement adapté à leur composition familiale d'autant qu'ils ne disposent pas, pour la plupart, de possible aide au logement de la CAF.

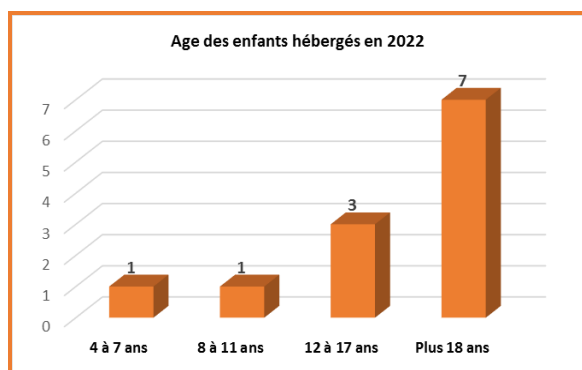
Age des ménages adultes hébergés



Nous remarquons que deux ménages sont respectivement âgés de 68 et 70 ans : ce sont des ménages qui ont eu une expérience locative pendant plusieurs années mais qui n'arrivent plus à s'en sortir avec leur petite retraite.

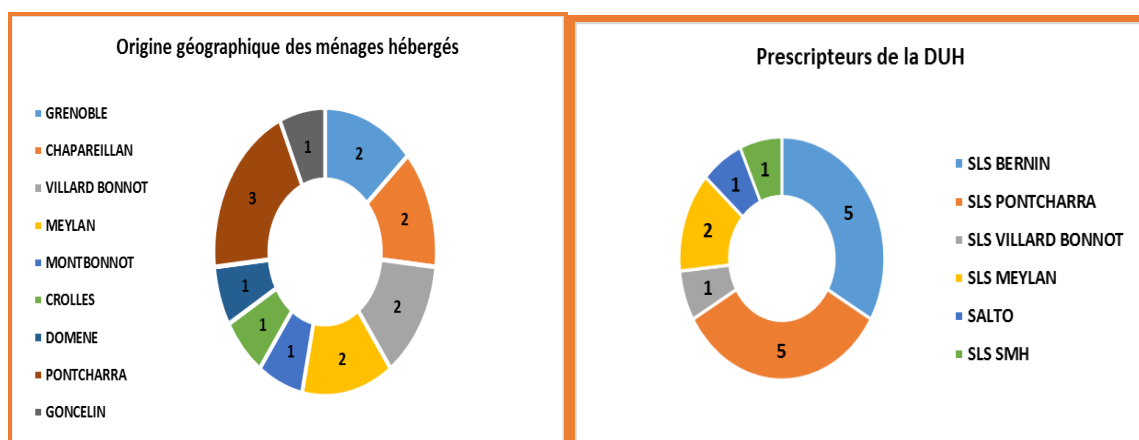
L'âge moyen des ménages hébergés est de 48 ans. Cet âge oscille entre 28 ans et 70 ans.

Focus sur l'âge des enfants



C'est la première année sur nous recensons autant de jeunes majeurs accueillis avec leurs parents dans ce dispositif. Ce phénomène peut s'expliquer par la difficulté à se loger pour les jeunes entrant dans la vie active. Cet élément est à prendre en considération pour le relogement à moyen termes de ces ménages.

Origine géographique des ménages hébergés

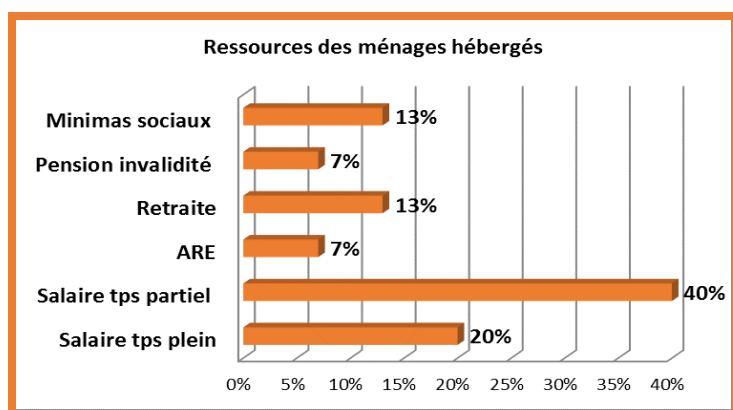


Les ménages ayant bénéficié d'un hébergement au cours de l'année écoulée sont à 73% originaires ou ont une attache sur le secteur du Grésivaudan.

Le ménage ayant comme origine la ville de Meylan, concerne un père qui devait accueillir ses trois enfants. Nous lui avons proposé une admission dans un appartement vacant sur Montbonnot. Sans cette opportunité, qui permettait aux enfants de ne pas trop se distancer de leurs établissements scolaires, Monsieur n'aurait sans doute pas pu organiser leur accueil aussi régulièrement.

L'instruction de la demande d'hébergement DUH provient pour la totalité des services locaux de solidarité. 11 orientations émanent des SLS du territoire, deux de Meylan ; commune limitrophe. Cette proximité avec la commune de Meylan facilite parfois l'accueil de ménages sur le territoire du Grésivaudan Nord. Les deux dernières orientations émanent du SLS de SMH et du SALTO.

Ressources des ménages hébergés :



60 % des ménages hébergés (soit neuf personnes) exercent une activité professionnelle plus ou moins rémunératrice, dont 3 personnes qui sont à temps plein et 6 à temps partiel.

Une personne perçoit l'Allocation de retour à l'emploi. 3 personnes bénéficient de ressources faibles dont deux une retraite, l'autre une pension d'invalidité et une autre le RSA en attendant sa retraite. La précarité est toujours perceptible à travers le quotidien des ménages hébergés qui perçoivent des minimas sociaux, des Allocations de Retour à l'Emploi ou des indemnités versées par pôle emploi. Cette « fragilité » financière a des conséquences sur l'accès à un logement et surtout

son maintien. Nous devons aussi dans notre accompagnement prendre en considération ces éléments afin que la sortie du ménage puisse être pérenne.

Logement des personnes avant leur admission :

Sans logement	2
Hébergé par un tiers	4
Hébergé par une autre structure	2
Locataire parc public	3
Locataire parc privé	3
Habitat précaire	1
Total	15

80 % des ménages hébergés (12 ménages sur 15) ont vécu une situation d'endettement auprès des bailleurs (social ou privé) et ont été confrontés à une mesure d'expulsion de leur logement.

Certains ont pu accéder au logement temporaire avant de vivre la procédure judiciaire, d'autres ont pu trouver une solution auprès de leur réseau personnel, familial ou autres.

Ces situations d'endettement centralisent des expériences différentes liées soit à une baisse de revenus mensuels après cessation d'activité (autoentrepreneur) soit à un licenciement. Cette diminution de ressources peut être également liée à une séparation de couple réduisant les capacités financières à assumer un quotidien de vie et un paiement de loyer.

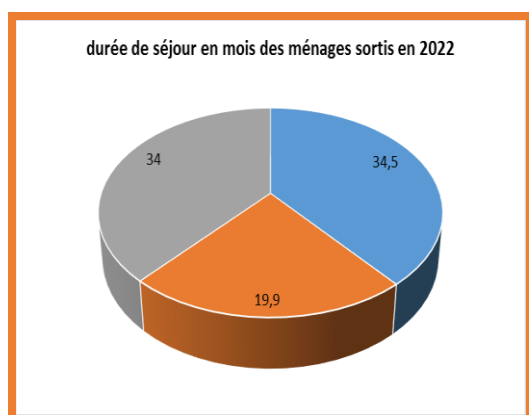
L'admission des trois personnes sans domicile a permis de mettre un terme à leur errance locative et de ré enclencher à leur rythme des réapprentissages de vie sédentaire.

Cette photographie de l'endettement (parfois très ancré pour certaines situations) peut constituer un élément d'explication au délai anormalement long de certaines situations dans l'hébergement.

En effet, les situations qui arrivent sont souvent beaucoup plus complexes que ce qui avait été évoqué lors de l'entretien de pré admission.

3) Bilan des séjours

Nous affichons une moyenne de séjour à **29 mois**, ce qui est au-dessus de la moyenne prévue par le dispositif.



En 2022, nous avons eu trois départs dont 1 vers un logement social. Le second ménage a quitté l'hébergement pour un logement dans un autre département. Le dernier est parti précipitamment sans donner de nouvelles. Les ménages sortis du dispositif ont tous des situations particulières, ce qui montre une diversité d'accueil et des problématiques qui demandent une adaptation.

Un autre concerne un homme et sa fille, âgés de 40 et 17 ans. Mr a séjourné **606 jours** dans le dispositif. Au moment de la demande faite auprès du SIAO avec son assistante sociale de secteur en décembre 2019, il quittait son appartement avant que l'expulsion n'ait lieu. Il s'est alors installé seul dans son atelier où il pratiquait son activité artisanale de doreur sur or. Son activité ne lui permettant plus de subvenir à ses besoins, ceux de sa fille et d'assumer ses charges locatives, il a déposé une demande de liquidation judiciaire. Cette dernière a été actée en janvier 2020. De janvier à juillet 2020, Monsieur dormait dans les halls des immeubles. La période du confinement ne lui a pas permis de trouver un travail stable. Dès qu'il est entré avec sa fille dans le logement, monsieur a pu reprendre une activité professionnelle, mettre de l'argent de côté et se mobiliser dans sa recherche de logement. Via Action logement, monsieur a bénéficié d'un logement social neuf.

Le ménage ayant séjourné **1049 jours** concerne un homme seul âgé de 25 ans lors de la demande faite au SIAO en date de décembre 2019. Ce dernier est arrivé en France en mars de cette même année. Il a été hébergé chez sa sœur et son époux qui eux-mêmes l'étaient par l'association Solid'action. La cohabitation devenant conflictuelle, le travailleur social qui accompagnait la sœur a fait une demande d'hébergement auprès du SIAO. Monsieur était également en emploi d'insertion auprès de cette association. Jusque-là, il n'avait aucun accompagnement social global, de ce fait, l'entrée dans l'hébergement sur la commune de Crolles en janvier 2020 a permis à monsieur de débiter un accompagnement par une assistante sociale de secteur. Monsieur ne parlait pas français à son arrivée. Il a pris des cours FLE qui se sont arrêtés lorsqu'il a commencé à travailler. L'assistante sociale de secteur et la référente logement de l'Oiseau Bleu se sont appuyées sur le lien existant avec Solid'action pour rencontrer monsieur. En effet, la proximité physique permettait au travailleur social de Solid'Action de rappeler à Monsieur les rendez-vous tripartites pour les renouvellements de contrat. Lorsque son contrat de travail a terminé à la fin du mois de mars 2022, nous l'avons rencontré à deux reprises avant qu'il ne soit injoignable pendant quatre mois. Pendant cette période-là, il n'a pas payé son loyer et nous avons été informés de son départ en Roumanie. Il a été également positionné sur un des nouveaux logements sur Crolles, mais ne répondant pas aux sollicitations du bailleur, il n'a pas pu accéder au logement. Lorsqu'il est rentré en septembre, il a évoqué sa volonté de retourner vivre en Roumanie. Il envisageait de rembourser sa dette via un échéancier. Monsieur n'a donné aucune suite et il était de nouveau injoignable. Il a quitté son logement en le faisant savoir à son voisinage et en laissant les clés dans le logement.

Un dernier ménage a séjourné **1035 jours**. Il s'agit d'un homme de 51 ans. Monsieur a été accueilli en hébergement transitoire en novembre 2019, seul au départ. Il sortait du CHRS de Solid'action. En janvier 2020, il s'est mis en couple. Sa compagne était sous tutelle et avait un logement sur la commune d'Orange. Pour permettre l'accès à un logement sur Grenoble, il était impératif que madame quitte son logement. La distance, la santé et les frais de déplacement étaient des freins pour concrétiser ce déménagement. La redevance de l'hébergement de l'Oiseau Bleu était à la seule charge de monsieur qui lui-même rencontrait des difficultés financières. En effet, au cours de ces deux dernières années, il n'arrivait pas à pérenniser un emploi ou à faire plus d'heures, ses ressources diminuaient. De ce fait, en juin 2022, il leur a été demandé de se positionner afin qu'il ne puisse garder qu'un logement. Le couple a alors décidé de rendre l'appartement afin de s'installer à Orange.

2) Monographie

Nous avons choisi de mettre en lumière la situation d'un ménage qui a été accueilli sur le dispositif.

Cette situation concerne un homme isolé de 55 ans. Lors du précédent rapport d'activité, nous avons retranscrit une monographie expliquant son arrivée à l'Oiseau Bleu. Mr a été hébergé en ALT par l'Oiseau Bleu car il vivait dans un garage qui était considéré comme insalubre par la ville. Monsieur perçoit les minimas sociaux. Les six premiers mois de l'année, Monsieur pouvait nous faire part de sa solitude familiale, son addiction à l'alcool et son manque d'optimisme pour sortir de ses dettes. Il lui a été proposé de rencontrer une CESF à plusieurs reprises, mais en vain. C'est lorsqu'il a rencontré la cheffe de service et que l'éducatrice lui a proposé de l'accompagner au RDV avec la CESF que cela a été possible. C'est à partir de ce moment-là, que monsieur a pu mettre à plat ses dettes, ses dépenses et ses besoins. A ce jour, il a pu finaliser son dossier de surendettement, reprendre les paiements du loyer et mettre en place un échéancier pour ses différentes amendes. La perspective d'un relogement est à présent possible

V. Conclusion

Le dispositif du Grésivaudan offre un maillage partenarial et un étayage permettant aux personnes qui adhèrent à l'accompagnement une belle transition afin d'aborder sereinement les changements de situations. La fonction tremplin de ce dispositif est réelle car elle leur permet de souffler et de régler ce qui empêche l'accès à leur logement. Ce dispositif a tout son sens puisque c'est le seul ancré dans toute la vallée : il permet aux familles ayant une attache de ne pas être arrachés à leurs habitudes de vie.

Nous avons remarqué cette année, une baisse des orientations et nous devons à notre sens nous interroger sur ce point afin que des ménages ne soient pas exclus de possibilités d'aide et d'accueil. Pour cela il nous paraît primordial de retravailler avec le SIAO et les partenaires du territoire.

Par ailleurs, il serait aussi judicieux de réamorcer un comité de pilotage annuel sur ce secteur afin de maintenir une bonne connaissance du dispositif.